



dossier mutation 2017

MOUVEMENT INTRA
ACADEMIE de LIMOGES

Discipline : Code de la discipline :

Nom : Prénom :

Nom de naissance (si différent) : Date de naissance : .../.../....

Adresse :

Code postal : Commune

Tél : Portable :

Courriel :

Cadre réservé aux élus CAPA

Affectation obtenue :

Page :

Information du ou de la collègue : Direct Message Courrier

MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE
MOUVEMENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE

AE Agrégé Certifié P.EPS PLP
CE.EPS CPE COSPY Dir. CIO

Dans quel cadre faites vous votre demande ?

Convenance personnelle Rapprochement de conjoint Vœu Préférentiel
Résidence de l'enfant Personnel handicapé Réintégration
Carte scolaire Agrégé en lycée Mutation simultanée
Poste spécifique Reconversion

Avez-vous déposé une demande au titre du handicap? oui non

En cas de rapprochement de conjoint, depuis la titularisation : nombre d'années de séparation

DOSSIER à retourner à la CGT éduc'action

MAISON DU PEUPLE -24 rue Charles MICHELS 87000 LIMOGES -Tél : 05 55 10 85 44
courriel : cgteluslimousin@gmail.com

SITUATION FAMILIALE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Célibataire Marié-e PACS Divorcé-e

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 01/09/17
ou enfant à naître reconnu par anticipation au plus tard le 01/01/17

Coordonnées de votre conjoint-e :

NOM, Prénom:

Adresse (si différente)

Code postal : Commune

Profession

En activité OUI NON AUTRE :

Coordonnées du ou des enfants :

(demande de mutation au titre de la résidence de
l'enfant, enfant de moins de 18 ans au 1/09/17)

Adresse :

Code postale :

Commune :

Âge du ou des enfants :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité Congé formation Congé maternité Disponibilité Congé parental

Autre préciser

Affectation au titre de l'année 2016 - 2017 (définitive)

En établissement ou en ZR

Nom et code de l'établissement

Affectation au titre de l'année 2016 - 2017 (provisoire)

Stagiaire ATP en établissement ATP en ZR stagiaire

Echelon au 31/08/16 ou échelon de reclassement au 01/09/16

Rappel du calendrier du mouvement

Du 13 mars 2017 -12 h au 31 mars 2017 - 12h	ouverture du serveur SIAM sur lprof et saisie des demandes mouvement intra académique et spécifique
31 mars 2017	Date limite de dépôt des demandes formulées au titre du handicap auprès des médecins de prévention M. Coudene ou Mme Conchard (Rectorat poste 4188)
31 mars 2017 après midi	Envoi des confirmations des demandes de mutation dans les établissements
Vendredi 7 avril 2017	Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation au rectorat Joindre les pièces justificatives
05/05 au 18/05/2017	Affichage des barèmes sur SIAM, possibilités de demande de modifications jusqu'au 18 mai

Dans le cadre du mouvement, votre demande de mutation sera examinée par la Commission Paritaire Académique chargée de vérifier la conformité de vos vœux et de vos barèmes. Pour toute réclamation concernant votre demande, vous devez donc vous adresser au Rectorat par écrit et prendre contact avec les élus paritaires CGT pour qu'ils puissent suivre et défendre votre dossier.

Pensez à faire des copies de l'ensemble des pièces de votre dossier et de nous les faire parvenir avec ce dossier de suivi syndical dûment complété.

Un dossier complet et connu des élus paritaires est un dossier mieux défendu.

VŒUX et BAREMES

Complétez le tableau ci-dessous (20 vœux maximum)

Voeu	Code du voeu	Libellé du vœu en clair	Barème	Voeu	Code du voeu	Libellé du vœu en clair	Barème
1				11			
2				12			
3				13			
4				14			
5				15			
6				16			
7				17			
8				18			
9				19			
10				20			

Je suis déjà adhérent-e : SDEN et/ou ACADEMIE d'origine :

Bulletin d'adhésion



Je souhaite me syndiquer

NomPrénom.....

Etablissement.....

Corps.....Discipline :

Adresse personnelle.....

.....

Tél.

Courriel :

**A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à
la CGT éduc'action**

**Maison du Peuple
Rue Charles MICHELS
87000 LIMOGES**

cgteluslimousin@gmail.com

LES ELUS CGT

EMMANUEL ANGLERAUD

LYCEE MARYSE BASTIE – LIMOGES –

SANDRINE MORICHON

LP EDOUART VAILLANT – SAINT JUNIEN-

CHRISTELLE WILZYNSKI

CITE SCOLAIRE DARNET - SAINT YRIEIX LA PERCHE

-

SEBASTIEN LEVEQUE

LYCEE MARYSE BASTIE – LIMOGES –

CALCUL de votre BAREME
Nombre de points

	Votre calcul	Calcul ELUS
A Ancienneté de service		
Echelon au 31 08 2016 par promotion		
Echelon au 01 09 2016 par reclassement (minimum 21 pts pour 1 ^{er} 2 ^{ème} et 3 ^{ème})	7 pts/échelon... x 7 pts	
Hors classe	49 pts de forfait + 7 pts/échelon	49 + x 7 pts
Classe exceptionnelle (maxi 98 pts)	77 pts de forfait + 7 pts/échelon	77 + x 7 pts
B Ancienneté de poste		
Par année x 10 pts	
Par tranche de 3 ans en plus x 50 pts	
Service national (si accompli immédiatement avant une première affectation)	10 pts	
C Affectation ou fonctions spécifiques		
C1 TZR		
Bonifications	sur vœu départemental correspondant à la ZR actuelle	100 pts
	sur tout type de vœux par année dans la ZRx 20 pts
C2.1 Etablissements ancien APV non classés REP ou REP+ (pt accordés sur vœu commune ou plus large)		
	1 an 20 pts, 2 an 40 pts, 3 ans 60 pts, 4 ans 80 pts, 5 et 6 ans 100pts, 7 ans 125 pts, 8 ans 150 pts	
C2.2 Etablissements ancien APV classés REP+ (pt accordés sur vœu commune ou plus large)		
	1an : 20 pts ; 2ans : 40 pts ; 3ans : 60 pts ; 4ans : 80 pts ; 5 et 6ans : 110 pts ; 7ans : 135 pts ; 8ans : 160 pts	
C2.3 Etablissements jamais APV mais relevant de REP2015		
Si 5 ans et plus d'ancienneté dans ces établissements	(Vœux communes ou vœu large)	100 pts
C2.4 Demande Etablissements REP+ en 1^{er} vœu et 2^{ème} vœu		
		(bonification du 1 ^{er})
C 2.5 Zones rurales isolées		
	Stabilité de 3 ans à partir de 2013 sur ces zones géographiques (valable à compter de 2016)	100pts
D Situation individuelle		
D1 Stagiaires lauréat concours 2017 et stagiaires 2014- 2015 -2016		
	Bonification sur le 1 ^{er} vœu (si utilisée à l'inter)	50 pts
	Bonification pour stagiaires ex-contractuels (ex CPE, ex COP, ex MI, ex MA, ex AED), ex emploi avenir	
	<u>1 année équivalent temps plein sur 2 ans précédent le stage</u> sur vœu large dpt, ZR, ZRA	80 pts
D2 Vœu préférentiel (incompatible avec bonification familiale)		
	par année si demande identique à l'année précédente	
	si 1 ^{er} vœu est vœu département	20 pts
D4 Personnels ayant achevé un stage de reconversion		
	Pour sa 1 ^{ère} affectation (reconversion pour convenance perso.) sur vœu commune ou plus large tout étab	30 pts
	Reconversion dans l'intérêt du service	1500 pts
D5 Demande au titre du handicap		
	agent soumis à la RQTH	
	sur vœu commune ou plus large	1000 pts
	sur groupement de commune ou plus large	100pts
E Situation familiale prise en compte au 01/09/2017		
E1 Rapprochements de conjoints		
	sur vœu départemental, ZRD ou ZRA tout étab.	90,2 pts
	sur vœu commune ou groupement de communes tout étab.	30,2 pts
E2 Enfants à charge de moins de 20 ans au 01/09/17 et/ou à naître reconnu au plus tard le 01/01/17		
	Par enfant x 75 pts
E3 Années de séparations (au moins égale à 6 mois/an)		
	Par an et appréciées chaque année sur vœu départemental, ZRD ou ZRA x 50 pts
	Conjoint ayant pris un congé parent ou une disponibilité pour suivre son conjoint	
	(durée prise en compte : la moitié de la durée) (durée ≥ 6 mois)	25 pts
E4 Mutation simultanée entre conjoints avec vœux identiques et dans le même ordre		
	(pas de points de séparation) sur vœu départemental, ZRD ou ZRA, tout étab.	80 pts
	sur vœu commune ou groupement de communes, tout étab.	30 pts
E5 Résidence de l'enfant de moins de 18 ans au 01/09/17		
	Bonification sur vœu départemental ou ZR tout étab.	90 pts
	Bonification sur vœu commune, tout étab	30 pts
	Par enfant x 75 pts
F Demande de réintégration		
	Bonification sans exclure un type d'étab	sur vœu départemental et/ou ZR de l'ancien département
		1000 pts
G Mesures de Carte Scolaire (uniquement sur les vœux « tout type d'établissement »)		
	Sur les vœux : ancien établissement, commune, département de l'ancien établissement, (ZRD), académie	1500 pts
	Personnels précédemment en congé longue durée et dont le poste a été repris bénéficieront d'une carte scolaire	
H Stagiaires précédemment titulaires d'un corps de personnels enseignants d'éducation et d'orientation ou d'un corps de la fonction Publique		
	sans exclure un type d'étab	sur vœu départemental de l'ancien département
		1000 pts
I Professeurs agrégés : (pour les matières disciplines enseignées en lycée et collège)		
	(non cumulables avec les bonifications familiales)	
	sur vœu tout poste lycée dans une commune	90 pts
	sur vœu tout poste lycée dans le département, académie	140 pts

TOTAL

Informations complémentaires concernant les établissements concernés par la partie C du barème :

	Etablissements ou communes concernés par le dispositif
Etablissement ancien APV et non REP (C 2.1)	Clg Calmette, Clg Crocq Clg Boussac, EREA Meymac, Clg Treignac CPE uniquement : LMB Felletin, LPO Egletons, LP Neuvic
Etablissement REP + (C2.2)	Clg Ronsard (limoges), Clg Jean Moulin (Brive)
Etablissement non APV (C2.3)	Clg Jean Picard Le Doux (Bourganeuf)+SEGPA, Clg Maurois (Limoges), Clg Firmin Roz +SEGPA(Limoges), Clg Anatole France (Limoges)+segpa
Zone rurales isolées (C 2.5)	<p>- <u>Aubusson et environs</u> soit les communes composant ce groupement : Aubusson, Felletin, Ahun, Crocq, Chénérailles et Auzances – code du groupe de communes : 023951</p> <p>- <u>Creuse Nord Est</u> soit les communes composant ce groupement : Boussac, Chambon/Voueize, Châtelus-Malvaleix, Parsac, Chénérailles – code du groupe de communes : 023954</p> <p>- <u>Ussel et environs</u> soit les communes composant ce groupement : Ussel, Meymac, Merlines, Neuvic, Egletons et Bort les Orgues – code du groupe de communes : 019953</p>